

**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
13 avril 2017**

Date de la convocation 7 avril 2017

Ouverture de séance : 20 h 00

Clôture de séance : 22 h 00

Président de séance : Monsieur SALLIER Alain, Maire

Secrétaire de séance : Madame Lucie MACHISSOT

Présents : Jean-Pierre ANCHISI, Agnès CHATRON, Paul DEJOUR, Stéphane DONY, Fabrice HERMIER, Robert LAVIS, Lucie MACHISSOT, Alain MASSINI, Guy MOULIN, Alain SALLIER, Christel SERILLON-MARION.

Excusés :

Absents :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation compte rendu du dernier Conseil Municipal
2. Approbation compte de gestion du Trésorier, compte administratif du budget AEP 2016
3. Approbation du budget primitif AEP 2017
4. Approbation compte de gestion du Trésorier, compte administratif du budget Général 2016
5. Approbation du budget primitif Budget Général 2017
6. Vote des taux des taxes directes locales pour 2017
7. Convention de sanitation bâtiments communaux avec la société GMD
8. Points sur les chantiers en cours et à venir
9. Questions diverses

1. Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,
PAR 11 VOIX POUR / VOIX CONTRE / ABSTENTIONS
Approuve le compte - rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2017

2. Approbation du compte de gestion et du compte administratif : Budget de l'eau 2016 :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il vient de recevoir le compte de gestion du Budget de l'eau 2016 dressé par madame JOUVENCEL, comptable. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal,
PAR 11 VOIX POUR VOIX CONTRE ABSTENTIONS
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable territorial accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, présenté par Paul DEJOUR, 1^{er} adjoint :

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016, par le comptable Mme. JOUVENCEL, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Approbation du budget de l'eau 2017,

Le Conseil Municipal :
Par 11 VOIX POUR VOIX CONTRE ABSTENTIONS
APPROUVE les équilibres suivants

Budget Eau et Assainissement 2017
Dépenses et Recettes de fonctionnement = 93 165.99€
Dépenses et Recettes d'investissement = 170 544.11€

4. Approbation du compte de gestion et du compte administratif : Budget Général 2016 :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il vient de recevoir le compte de gestion du Budget général 2015 dressé par Monsieur MANDON, comptable. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal,

PAR 11 VOIX POUR VOIX CONTRE ABSTENTIONS

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable territorial accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, présenté par Paul DEJOUR, 1^{er} adjoint

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016, par le comptable Mme. JOUVENCEL, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. Approbation du budget primitif du budget général 2017,

Le Conseil Municipal :

Par 11 VOIX POUR VOIX CONTRE ABSTENTIONS

APPROUVE les équilibres suivants

Budget Général 2017

Dépenses et Recettes de fonctionnement = 687 816.83€

Dépenses et Recettes d'investissement = 615 297.41€

6. Vote des taux des taxes directes locales pour 2017 :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal que la fusion des deux communautés au 1^{er} janvier 2017 emporte l'application de nouveaux taux de fiscalité sur le territoire. L'application de ces nouveaux taux provoque de fait des hausses ou des baisses de pression fiscale pour le contribuable.

Pour limiter les impacts sur le contribuable, la commune de Chalencou a délibéré favorablement sur le mécanisme de la neutralité fiscale. Les taux communaux 2017 présentés ci-dessous, garantissent la neutralité fiscale.

TH = 8.29% ; TFB = 17.96% ; TFNB = 67.13%.

Décide les taux 2017 suivants :

TH = 8.29% ; TFB = 17.96% ; TFNB = 67.13%.

Pour l'année 2017, le produit fiscal attendu est de 82 945€.

Taxe d'habitation : 30 134€

Taxe foncière bâti : 46 031€

Taxe foncière non bâti : 6 780€

7. Nouveau Contrat de sanitation bâtiments communaux avec la société GMD :

Monsieur Le Maire donne lecture du nouveau contrat de sanitation proposé par la société GMD de Saint Péray, pour les locaux communaux suivants :

Cantine scolaire, salle des fêtes et Gîte les Blés d'or.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition de GMD, Hygiène Publique et Environnement de Saint Péray, pour un montant de 420€ HT soit 504€ TTC
- Autorise Le Maire à signer le contrat de sanitation avec l'entreprise.

8. Points sur les chantiers en cours :

- **Travaux Eglise** : les travaux de la toiture ont démarré.
- **Travaux de la traverse** : Les travaux se dérouleront pendant les vacances de printemps. Changement des bouches à clé (56 pièces).

9. Questions diverses :

- **Convention entre la commune et M. Marc CHAMPELOVIER pour un espace containers.**

La commune de Chalencon, pour les besoins de mise à disposition de containers pour le tri sélectif et les ordures ménagères, avait aménagé sommairement un espace sur le terrain (parcelle B 947) appartenant à Monsieur Marc CHAMPELOVIER.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal une convention liant la commune et Monsieur Marc CHAMPELOVIER, fixant les conditions de la mise à disposition de cet espace pour les containers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise Le Maire à signer la convention avec Monsieur Marc CHAMPELOVIER.

➤ **Acquisitions de parcelles de terrains dans le village de Chalencon.**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition des parcelles C 254 et 256, d'une superficie globale de 1224 m², faisant parties de la succession de Monsieur René FAYARD.

Le montant de cette acquisition est fixé à 25 000€, frais d'agence compris.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Donne son accord pour cette acquisition

Autorise Le Maire à signer l'acte d'achat

➤ **Demande de subvention pour orgue et toiture de l'Eglise au département de l'Ardèche dans le cadre du fonds innovant en faveur des patrimoines ardéchois.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de toiture et de l'orgue de l'Eglise Saint Pierre de Chalencon, Orgue et bâtiment étant, propriétés de la commune.

Un coût prévisionnel a été chiffré par Alain MOUNIER, Architecte DPLG à SOYONS et s'élève à la somme de :

- Orgue : 11 431.60€ HT
- Toiture : 66 412.02€ HT

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche, au titre du fonds Innovant en faveur des patrimoines ardéchois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- SOLLICITE le concours du Département de l'Ardèche, au titre du fonds Innovant en faveur des patrimoines ardéchois.
- AUTORISE Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

➤ **demande d'aide du département pour la campagne de déneigement de la voirie communale pour l'hiver 2016/2017 :**

Le Maire donne lecture du règlement départemental concernant la prise en charge des dépenses occasionnées par les travaux de déneigement sur la voirie communale.

Les frais engagés pour cet hiver s'élèvent à 1 676.25€ TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter le Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'attribution de l'aide,
- MADATE Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de la demande.

